

# LES ECHOS

*de Lamberville*

N°  
19

## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Janvier 2021



2021

**BONNE ANNEE**

# SOMMAIRE

Editorial du maire -----	page 4
Etat civil -----	page 5
Budget -----	page 6

## PATRIMOINE

Refection de l'autel et du clocher de l'église -----	page 7
Refection des tableaux de l'église -----	page 8

## VIE MUNICIPALE

Conseil municipal et les commissions -----	page 10
Subventions aux associations -----	page 12
Taux d'imposition de la commune -----	page 13
Nouveau site internet -----	page 13
Le cimetière -----	page 14

## VIE ASSOCIATIVE

Les p'tits loups -----	page 15
La société de chasse -----	page 15
Les anciens combattants -----	page 16
Le comité des fêtes -----	page 16
Les amis de la gaité -----	page 16

## VIE PRATIQUE

Carte kiosk -----	page 18
Opération programmée d'amélioration de l'habitat -----	page 18
PLUi -----	page 19
Prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique -----	page 20
Collecte et valorisation des déchets -----	page 20

EVS "Passerelles" -----	page 21
Comment accéder à internet -----	page 22

Signaler les problèmes d'alimentation électrique -----	page 23
--	---------

Le personnel communal -----	page 24
-----------------------------	---------

# Le mot du maire



Cette année 2020 restera dans les mémoires. Nos habitudes et mode de vie ont été bouleversés depuis le premier confinement du 17 mars 2020.

Toutefois le nouveau conseil municipal s'est réuni régulièrement en prenant les mesures sanitaires qui s'imposaient, afin de définir les futurs projets.

Réaménager l'accessibilité de l'église et du cimetière, et conclure l'aménagement paysager du jardin du souvenir, seront les premiers chantiers de cette année.

Certains travaux ont pris du retard, je pense au débernage des routes qui est repoussé au printemps 2021.

Des nouvelles décisions ont été prises à l'agglo St Lô pour 2021, concernant notamment le ramassage des ordures ménagères. Cela signifiera un prix dit "incitatif" du ramassage en liaison avec un tri beaucoup plus sélectif et un nombre de passages réduits.

Egalement, la mise en place d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal). Ainsi les habitants désireux de réhabiliter une ancienne maison ou bâtiment agricole, doivent le faire savoir à la mairie afin de l'intégrer dans le PLUi.

Une nouvelle année commence, le COVID 19 étant toujours en circulation, la galette des rois ne pourra avoir lieu. Aussi j'en profite à travers ce bulletin pour vous présenter à toutes et tous mes meilleurs vœux de bonheur, et surtout une meilleure année.

*Bernard FOUSSE*  
Maire

# Etat Civil 2020

## NAISSANCES

Il n'y a pas eu de naissances dans la commune en 2020.

## MARIAGES

Aucun mariage en 2020.

## DÉCÈS

-Robert BIOLAY, le 23 juillet 2020

-Marie-Louise DUVIVIER (épouse LEDAIN), le 19 août 2020

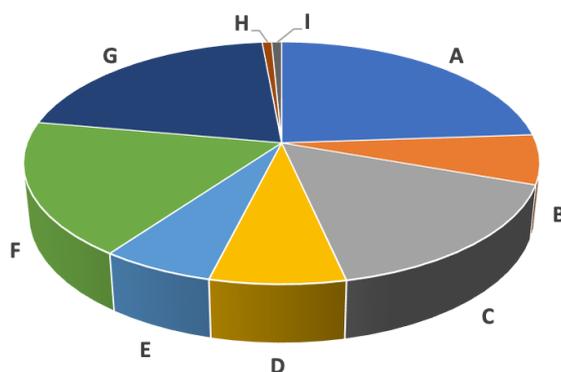


# Budget 2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

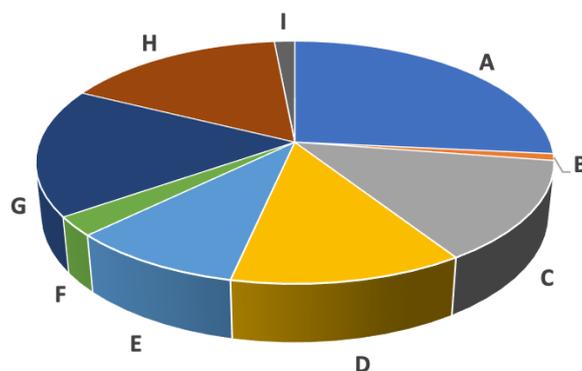
A - Charges batiments publics	32600 €
B - Charges voirie	9000 €
C - Charges à caractère général	21972 €
D - Charges de personnel	9920 €
E - FNGIR (Fond de garantie des ressources)	8283 €
F - Virement section investissement	24473 €
G - Charges de gestion courante	28276 €
H - Charges financières (interêts)	950 €
I - Secours et dots	1000 €

**TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 136474 €**



A - Excédent antérieur fonctionnement reporté	36215 €
B - Produits de service (cimetièrre, etc)	1220 €
C - Impots locaux	18369 €
D - Attribution de compensation	17044 €
E - Taxes pylones électrique	12715 €
F - Autres impots et taxes	3500 €
G - Dotations et participations	23372 €
H - Revenus des immeubles	22000 €
I - Produits exceptionnels + atténuat° de charge	2039 €

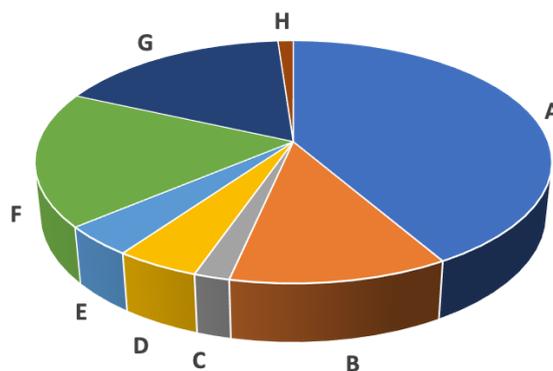
**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT : 136474 €**



## SECTION D'INVESTISSEMENT :

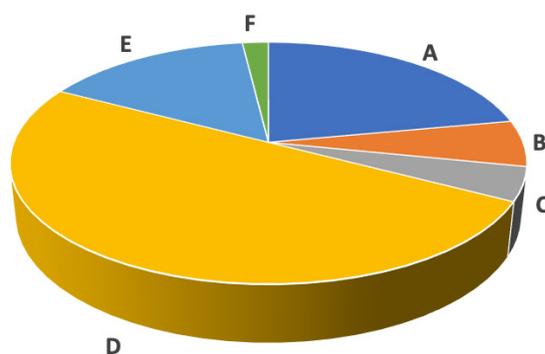
A - Solde exécution investissement reporté	46258 €
B - Remboursement d'emprunts	13020 €
C - Dépots et cautions	2130 €
D - Agencements et aménagements	5000€
E - Batiments publics	4449 €
F - Voirie et réseaux	20000 €
G - Restauration tableaux église	17139 €
H - Matériel bureautique et informatique	1250 €

**TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 109246 €**



A - Virement de la section de fonctionnement	24473 €
B - FCTVA	6859 €
C - Dons et legs	5000 €
D - Excédent de fonctionnement	53784 €
E - Subventions investissements	17000 €
F - Dépots et cautions	2130 €

**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 109246 €**



# Réfection du clocher

Suite au changement du coq du clocher en 2019, une autre problématique est apparue. En effet, la boule de granit au sommet du clocher, sous le coq, menaçait de s'effondrer à cause de l'usure à la base de la tige de maintien.

Vous avez peut-être aperçu le coq penché quelques mois fin 2019.

Nous avons décidé de refaire une structure galvanisée pour remplacer la boule de granit au sommet du clocher.

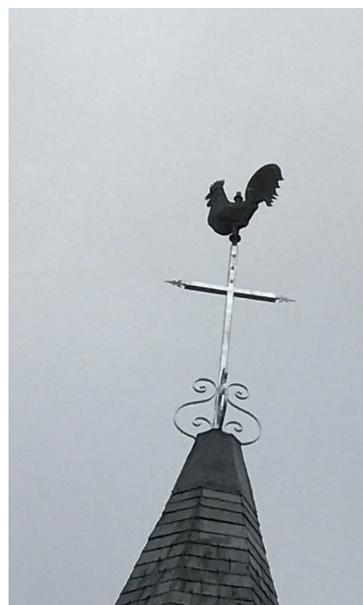
L'intervention a eu lieu en juin 2020.



*Coq penché avec l'axe de boule tordu*



*Le coq et sa nouvelle structure*



# Restauration de l'autel et des tableaux de l'église

**E**n 2019, nous avons fait restaurer l'autel de l'église qui commençait à se dégrader. En effet, une restauration pressante était nécessaire pour éviter des dégradations plus importantes. Nous avons brièvement évoqué ce sujet dans la précédente édition de ce journal, à la rubrique «visite du patrimoine».

La spécialiste, après avoir gratté minutieusement au scalpel toute la peinture, pour retrouver les couleurs d'origine, a refait certaines pièces trop abimées. Puis il a été appliqué un traitement du bois, et une dorure à la feuille d'or.

## COÛT DU PROJET RESTAURATION DE L'AUTEL :

partie ébénisterie : 7325€ TTC  
partie polychromie : 15348€ TTC



**L**es deux tableaux du XVIIème dans l'église, sont l'œuvre d'un peintre français contemporain de Charles LEBRUN (1619-1690). Certainement réalisés dans les années 1660 dans le cadre d'une importante commande qui pourrait avoir un lien avec la présence du peintre Claude VIGNON au château de Torgny-sur-Vire.

Le premier tableau s'intitule « Le Roi présentant les instruments de la passion à la Vierge à l'enfant », il pourrait s'agir d'une représentation de Saint-Louis. Ce tableau a été très mal restauré, probablement au début du siècle dernier.

Le deuxième tableau représente « La Sainte Famille », une composition très répandue au XVIIème siècle. La toile est très abimée et a été au contact d'une forte température.

Les cadres de grandes dimensions 190cm x 155cm sont en chêne sculpté et ont dû être dorés.



**D**éroulement des travaux : dépose des cadres, greffe de sculpture et traitement. Ensuite dégageage du bronze doré, pose de feuille d'or et patine.

En ce qui concerne les toiles, démontage du cadre, suppression du vernis des toiles. Enlèvement de l'ancien doublage, consolidation du support très fragile par un refixage du revers et pose d'une toile de gaz en renforcement. Pose de greffes sur les parties lacunaires de la toile. Pose de bandes de tension périphériques. Enlèvement des repeints et réintégration illusionniste modérée pour rétablir la lisibilité de l'œuvre et enfin vernissage.

#### COUT DE RESTAURATION TABLEAUX

**TOTAL : 17139€ HT**

Financés grace aux montants obtenus :

Conseil régional : 3428 €

Conseil départemental : 6856 €

Fondation du patrimoine : 2000 €

Commune : 1863 €

Dons : 2992 €

Visitez le dossier de restauration des tableaux sur le site de sauvegarde de l'art français :  
<https://www.sauvegardeartfrancais.fr/projets/tableaux-lamberville/>



# Conseil municipal et les commissions



*Le conseil municipal*

Suite aux élections du mois de mars, ont été élus :

Bernard FOUSSE - Maire  
Louis-Marie GRELLIER - 1<sup>er</sup> adjoint  
Jimmy RIVIERE - 2<sup>ème</sup> adjoint  
Hélène ASSELOT  
Sandrine CHATEL  
Amélie DUMOTTIER  
Sindy DUVIVIER  
Aurélien FOUSSE  
Madeleine HELAINE  
Clément MARIE  
Paulette POTEY

## LES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

### DELEGUES AUX ORGANISMES

#### EXTERIEURS

#### Syndicat Départemental d'Electrification de la Manche :

Bernard FOUSSE  
Jimmy RIVIERE

#### Restos du cœur / Banque alimentaire :

Sindy DUVIVIER  
Madeleine HELAINE

#### Secteur d'action gérontologie :

Paulette POTEY

#### Manche numérique - services numériques :

Louis-Marie GRELLIER

#### Syndicat d'eau de Caumont-Sur-Aure :

Bernard FOUSSE - Titulaire  
Jimmy RIVIERE - Titulaire  
Hélène ASSELOT - Suppléante

#### St Lô agglo : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Bernard FOUSSE

#### Correspondant défense :

Bernard FOUSSE

### LES COMMISSIONS COMMUNALES

#### LEG VAL batiments :

Bernard FOUSSE  
Louis-Marie GRELLIER  
Amélie DUMOTTIER  
Aurélien FOUSSE  
Clément MARIE

#### Voirie communale, bâtiments communaux, chemins ruraux :

Bernard FOUSSE  
Jimmy RIVIERE  
Hélène ASSELOT  
Aurélien FOUSSE  
Clément MARIE

#### Fondation VAL DE LA RUE :

Louis-Marie GRELLIER  
Hélène ASSELOT  
Sandrine CHATEL  
Sindy DUVIVIER  
Madeleine HELAINE  
Paulette POTEY

#### Communication - animation :

Bernard FOUSSE  
Louis-Marie GRELLIER  
Jimmy RIVIERE

#### Appels d'offre :

Jimmy RIVIERE - Titulaire  
Sandrine CHATEL - Titulaire  
Clément MARIE - Titulaire  
Hélène ASSELOT - Suppléante  
Madeleine HELAINE - Suppléante  
Paulette POTEY - Suppléante

#### Comité des fêtes :

Hélène ASSELOT  
Sandrine CHATEL  
Amélie DUMOTTIER  
Sindy DUVIVIER

#### Les p'tits Loups :

Hélène ASSELOT  
Amélie DUMOTTIER  
Madeleine HELAINE  
Paulette POTEY

#### Commission de contrôle des listes électorales :

- Membres du conseil :  
Clément MARIE - Titulaire  
Paulette POTEY - Suppléante  
- Délégués de l'administration :  
Gilbert DUVIVIER - Titulaire  
Ludovic BROCHARD - Suppléant  
- Délégué du tribunal :  
Pascal DUVIVIER

**Commission communale des impôts directs :**

Cette commission doit être composée de membres du conseil municipal, mais aussi de membres extérieurs

TITULAIRES :

Louis-Marie GRELLIER  
 Jimmy RIVIERE  
 Hélène ASSELOT  
 François de BRUNVILLE  
 Sandrine CHATEL  
 Amélie DUMOTTIER  
 Sindy DUVIVIER  
 Aurélien FOUSSE  
 Madeleine HELAINE  
 Roland LEFEBVRE  
 Clément MARIE  
 Paulette POTEY

SUPPLEANTS :

Lucinda BOURDON  
 Michel BOURDON  
 Ludovic BROCHARD  
 Thierry CROCQUEVIEILLE  
 Annick DANGUY  
 Florence DANGUY  
 Gilbert DUVIVIER  
 Patrick FRANCOISE  
 Pascal JEANNE  
 Arnaud LAFORÊT  
 Quentin LE BOUCHER  
 Jean-Claude ROETTA

**Subventions 2020**

Vote au conseil municipal du 16/09/2020

<u>ASSOCIATION</u>	<u>MONTANT ATTRIBUE</u>
FRANCE ALZHEIMER	30 €
SECTEUR ACTION GERONTOLOGIQUE	20 €
SECOURS CATHOLIQUE	20 €
LES RESTOS DU CŒUR	20 €
APF DE LA MANCHE	20 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	20 €
ASSOCIATION NORMANDE D'ENTRAIDE AUX HANDICAPES PHYSIQUES	20 €
CŒUR ET CANCER	20 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	20 €
BANQUE ALIMENTAIRE	20 €
AFM TELETHON	20 €
FNATH : ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE	20 €
LES PETITS LUTINS	100 €
LES AMIS DE LA GAITE	300 €
LES P'TITS LOUPS	300 €
LE COMICE AGRICOLE	60 €
LE COMITE DES FETES	200 €
MAISON FAMILIALE RURALE – CENTRE DE FORMATION DE MALTOT	50 €
LES ANCIENS COMBATTANTS	100 €
GROUPAMA	40 €

**TOTAL : 1 400 €**

# Taux d'imposition

**E**n 2020, nous avons voté en conseil, le maintien des taux actuels :

**Taxe d'habitation : 4,13 %**

**Taxe foncière propriétés bâties : 6,93 %**

**Taxes foncières propriétés non bâties : 11,05 %**

Pour informations voici les taux de nos voisins :

	Torigny-les-villes	St Lô	MOYENNE MANCHE
Taxe habitation	7,52 %	14,08 %	9,17 %
TFPB	15,1 %	17,8 %	13,8 %
TFPNB	29,4 %	39,7 %	26,6 %

Evidemment nous sommes une petite commune, sans grande activité ni commerces, il est donc normal que nous ayons des taux bas. Néanmoins si un jour nous nous associons en commune nouvelle, les taux d'imposition seront lissés pour tous le monde. C'est à dire que, quelle que soit la (ou les) commune(s) avec qui nous serons fusionnés, les taux d'imposition, indéniablement, seront plus élevés.

## Nouveau site internet

**L**e fournisseur du site internet de la commune nous a annoncé il y a quelques mois, la fin du contrat d'entretien et de mise à jour.

Plusieurs solutions s'offraient à nous, et nous avons opté pour le développement d'un nouveau site en interne, ainsi qu'un hébergement à notre charge. Ces choix nous permettent plus de flexibilité dans le développement, une maîtrise de la solution, et aussi des coûts moindres.

Ce nouveau site quasiment finalisé, se calque

sur l'ancien site pour le menu, mais avec un design au goût du jour, plus convivial. Nous voulons aussi ajouter beaucoup d'informations utiles : démarches administratives, réservation en ligne de la salle des fêtes, services et activités en lien avec St Lô agglo, etc...

Nous souhaitons aussi l'actualiser régulièrement avec les infos du moment, afin qu'il vous soit utile et que vous trouviez les informations qui vous intéressent.

Venez le découvrir début février !

Lamberville  
(50160)

Téléphone  
02 33 56 56 47

Écrivez-nous :  
mairie@lamberville.fr

ACCUEIL

MAIRIE ▾

ASSOCIATIONS ▾

TOURISME ▾

ACTUALITÉS

CONTACT

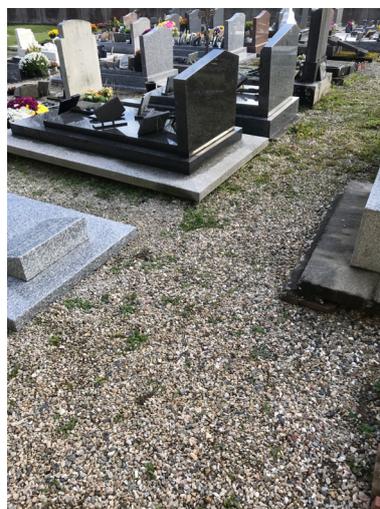
ACCUEIL

# Le cimetière

## ENTRETIEN DES ALLEES

La loi "zéro phyto", qui vise à limiter l'emploi de pesticides dans les endroits fréquentés par le public, nous oblige à ne plus utiliser de produits chimiques pour le désherbage. Cela concerne l'ensemble du territoire communal. Les routes par exemple sont concernées mais aussi le cimetière.

Les solutions alternatives ou naturelles sont moins pratiques et moins efficaces dans le temps. Cela demande par exemple un désherbage mécanique, ou de passer les allées au chalumeau pour brûler les mauvaises herbes. Dans tous les cas, il faut un entretien plus rapproché. C'est pour cette raison que vous avez pu constater de l'herbe qui pousse dans certaines allées.



Si cette loi "zero phyto" est une bonne chose pour l'environnement, l'aspect visuel du cimetière est important. Aussi nous réfléchissons à des solutions visant à limiter l'entretien, tout en gardant les allées "propres". Ce sera peut-être des allées enherbées, ou certaines allées goudronnées.

## LE "JARDIN DU SOUVENIR"

En 2020, nous avons créé un "jardin du souvenir". Extensible, il contient pour le moment 2 emplacements colombarium, et 2 caveaux urnes. Egalement une stèle avec 16 emplacements pour des plaques de mémoire.

### Prix de vente :

Colombarium : 600€ TTC

caveau urne : 400€ TTC

Jardin du souvenir : 30 € la plaque à faire graver

### Prix des concessions :

DESIGNATION	DUREE	TARIFS
Concession cimetière	Perpétuelle	210 €
Concession colombarium	50 ans	150 €
Concession caveau-urne	50 ans	150 €



Vue d'ensemble du "jardin du souvenir"



Caveau urne



Colombarium



Stèle du souvenir

# Les p'tits loups

Une année bien particulière pour l'association des p'tits loups de Lamberville.

La dernière rencontre fût le Noël 2019 durant lequel nous avons eu le plaisir de partager un agréable repas pour laisser place ensuite à l'arrivée d'un père Noël bien sympathique, qui a permis cette magie de Noël.

Nous avons malheureusement dû annuler la rencontre de Pâques, et la sortie d'été qui ne sont que partie remise !

Les membres du conseil de l'association se sont réunis au mois de septembre afin de

faire le point sur les comptes et d'envisager la suite. Il a été décidé que nous ne pourrions pas organiser Noël 2020 avec cette crise sanitaire. Il est donc envisagé de se retrouver autour d'un repas avec kermesse pour les enfants, probablement au mois de mai 2021.



Noël 2019

Les membres restent unis, et espèrent des jours meilleurs pour offrir de nouveaux moments de partage avec tous nos p'tits loups. Nous souhaitons à tous une belle année 2021. ».

Laure MARGUERIE,  
présidente de l'association.

# La société de chasse

Malheureusement, décès de René HAMEL, président de la société, en décembre 2020.

Côté activité, quelques battues au chevreuil ont été réalisées en fin d'année.

En attendant l'élection d'un nouveau président, Michel GAUTIER vice-président assure la gestion des affaires courantes. Vous pouvez le contacter au 06-17-53-10-14

# Les Anciens Combattants

**E**n 2020, année difficile pour tout le monde, mais année de mémoire et d'hommage à tous les disparus.

Il n'y a pas eu de cérémonie le 8 mai.

En Juillet : décès de Robert BIOLAY ancien combattant d'Indochine.

Le 9 novembre : 50<sup>ème</sup> anniversaire de la mort du Général de GAULLE



Le 11 novembre : en comité restreint, nous avons déposé une gerbe au monument aux morts et rappelé le nom des disparus.

Le 23 novembre : décès de Daniel Cordier, à l'âge de 100 ans. Avant dernier compagnon de la libération, ancien secrétaire de JEAN MOULIN chef de la résistance.

Il y a cent ans, le 11 Novembre 1920, un soldat inconnu achevait le long périple, l'amenant du champ de bataille sur lequel il tombé, à l'Arc de Triomphe. Parce qu'il n'a pas d'identité, parce qu'on ne sait pas où il est mort, il représente tous les soldats morts au cours de ce conflit que l'on a appelé «la grande guerre». Aujourd'hui il représente tous ceux qui sont morts pour défendre notre patrie. Par delà les combattants, le soldat inconnu représente les familles éprouvées qui ont tenu au prix de sacrifices.

Le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe à lieu tous les jours à 18h30 ; notre association U.N.C nous invite à y participer tous les 5 ans. Grand moment d'émotion et de recueillement.

## MAURICE GENEVOIX ENTRE AU PANTHÉON

**M**aurice Genevoix est né à Decize (Nièvre), le 29 novembre 1890.

En août 1914, mobilisé, il dut interrompre ses études pour rejoindre le front comme officier d'infanterie au grade de sous-lieutenant.

Le 25 avril 1915, lieutenant depuis peu, Maurice Genevoix est très grièvement blessé, et passe sept mois à l'hôpital. Les blessures reçues au bras et au flanc gauche le marquèrent pour le restant de sa vie. Il est réformé à 70 % d'invalidité et perd l'usage de la main gauche.

Il devait tirer de l'épreuve terrible que fut la guerre des tranchées, et de son désir d'écrire pour témoigner, la matière des cinq volumes de Ceux de 14 : Sous Verdun (1916), Nuits de guerre (1917), Au seuil des guitounes (1918), La Boue (1921), Les Épargnes (1923), œuvre qui prit place parmi les grands témoignages de la Première Guerre mondiale.

La paix revenue, Maurice Genevoix devait renoncer à sa carrière universitaire pour se retirer en Sologne et se consacrer à la littérature.

Observateur très attentif, très subtil, très profond de la vie des champs et des forêts, son œuvre abondante a souvent pour cadre la nature, dans laquelle évoluent en harmonie hommes et bêtes.

Maurice Genevoix est mort le 8 septembre 1980.

Sur décision du président de la république, il est entré au Panthéon le 11 novembre 2020.



# Le Comité des fêtes

Comme pour tout le monde et pour beaucoup d'associations, nous avons été freinés dans les activités par la pandémie du COVID. Pour ainsi dire, il n'y a eu aucune activité en 2020, pas même l'assemblée générale qui tombait en plein confinement.



Fête patronale 2019 à Lamberville

La fête patronale n'ayant pas eu lieu, nous avons hésité à programmer une sortie fin septembre. Mais avec l'incertitude sur la reprise de l'épidémie, nous avons jugé raisonnable de ne rien planifier.

Cette année aura donc été marquée par l'absence d'événements.

Aussi nous espérons que 2021 sera marquée par une reprise des activités, et nous avons hâte de vous retrouver tous !

*Nous vous souhaitons  
Bonne année !*

# Les Amis de la gaité

Quelques activités ont été réalisées en 2020 avant le confinement :

- Jeudi 9 janvier : galette des rois. 40 personnes présentes.
- Le 6 février : crêpes. 33 personnes présentes.
- Le 5 mars : repas, préparé par Paulette, Madeleine, et Marie-Jeanne.

Nous avons donné également 3 repas à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

L'association compte 41 adhérents.

Pour 2021, nous attendons impatiemment que la salle soit ré-ouverte afin d'organiser un repas.

Contact : Marie-Jeanne MARIE, présidente au 02 33 56 76 64.

# Saint Lô agglo - Infos

## LA CARTE KIOSKAGGLO REVIENT

Tu as de 3 à 25 ans et tu habites l'Agglo... fais le plein d'économies avec la carte KioskAgglo !

Avec le dispositif KioskAgglo bénéficie de 20 chèques pour un total de 75€ de réduction !

Dans ce contexte de crise, Saint-Lô Agglo, a décidé de rajouter un chèque EXCEPTIONNEL (COVID-19) d'un montant de 10 € pour venir en aides aux associations sportives, artistiques ou de loisirs, partenaires du dispositif KioskAgglo.

Cinéma, activités sportives, artistiques ou de loisirs, médiathèques ou bibliothèques, spectacles, concerts, théâtres, activités aquatiques...

Valable 1 an, la carte KioskAgglo donne des réductions chez de nombreux commerçants et associations partenaires ... et 30% de réduction sur la location d'un vélo à assistance électrique.

Pour obtenir ta carte KioskAgglo... rien de plus simple ! Rends-toi dans un point de vente proche de chez toi avec carte d'identité (ou livret de famille), photo d'identité et justificatif de domicile...

La carte KioskAgglo coûte 10€ (5€ avec le dispositif Atouts Normandie / 7€ avec le dispositif SPOT50) Des points de vente sur tout le territoire de l'Agglo ! Notamment :

- Médiathèque à Agneaux
- Médiathèque à Condé-sur-Vire
- Mairie de Saint-Clair-sur-l'Elle
- Au Kiosk à Saint-Lô
- Médiathèque de Torigny-les-Villes



La liste complète des partenaires du dispositif KioskAgglo, ainsi que la liste complète des points de vente sont disponibles sur [www.saint-lo-agglo.fr](http://www.saint-lo-agglo.fr)

## La nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Saint-Lô Agglo met en place une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur toutes les communes de l'agglomération pour les 5 années à venir. Cette OPAH a pour objectif de garantir la qualité du parc privé, son accessibilité et sa performance énergétique en mettant à profit les dispositifs de financement sur l'habitat.

L'OPAH est une véritable opportunité pour les propriétaires occupants et bailleurs qui donne accès à des aides financières exceptionnelles. Saint-Lô Agglo et ses partenaires accordent, sous conditions de ressources, des subventions aux propriétaires louant ou occupant des logements situés sur les communes de Saint-Lô Agglo. À cela s'ajoute un accompagnement personnalisé et une assistance technique et administrative gratuite pour les propriétaires.

### DES AIDES POUR QUI ?

Les aides de l'OPAH s'adressent aux propriétaires privés souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement, sous conditions d'éligibilité :

- Dans leur résidence principale
- Dans un logement destiné à la location
- Ou dans les parties communes d'une copropriété ou monopropriété

### SOUS QUELLES CONDITIONS GÉNÉRALES ?

- Logement de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Travaux non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention
- Sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants

### QUELS TYPES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES AUX AIDES ?

- Économie d'énergie
- Adaptation du logement au vieillissement ou au handicap
- Réhabilitation d'un logement dégradé
- Réhabilitation d'un logement vacant

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE SAINT-LÔ AGGLO**

CONSEILS    DIAGNOSTICS    FINANCEMENT

**OPAH 2020 - 2025**

**Aides financières**

**Assistance et conseils gratuits**

**PERMANENCES sur rendez-vous :**  
Où que soit votre lieu de résidence sur l'agglo

- > **Saint-Lô :**  
La Tour Saint-Lô Agglo - 59 rue Maréchal Lederc
- > **Tessy-Bocage :**  
Pôle des solidarités - 1 Place Jean-Claude Lemoine  
Tessy-sur-Vire
- > **Marigny-le-Lozon :**  
Mairie de Marigny - Place Westport  
Marigny
- > **Saint-Clair-sur-Elle :**  
Maison des services - Place Guillaume le Conquérant
- > **Torigny-les-Villes :**  
Mairie de Torigni-sur-Vire - Place Charles de Gaulle  
Torigni-sur-Vire

Retrouvez toutes les informations sur [saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr)

**CDHAT**

210 rue Alexis de Tocqueville  
Parc d'Activités du Golf  
50000 Saint-Lô  
contact@cdhat.fr - www.cdhat.fr  
@Groupe\_CDHAT

02 33 75 62 40

Logo Saint-Lô AGGLO

## POUR SE RENSEIGNER ET MONTER SON DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES, UN SEUL INTERLOCUTEUR : LE CDHAT

Grâce à ce dispositif, les porteurs de projets bénéficient d'une assistance administrative et technique gratuite, apportée par le CDHAT, opérateur Habitat mandaté par Saint-Lô Agglo. Le CDHAT conseille et accompagne les propriétaires du diagnostic jusqu'à la finalisation des travaux. Il les aide concrètement à définir un projet en adéquation avec leurs besoins et leurs moyens financiers tout en optimisant son financement grâce aux aides mobilisées.

Pour bénéficier des aides de l'OPAH, les travaux ne doivent pas être démarrés avant le dépôt des dossiers de demande de subvention. Avant de lancer des travaux, il est donc vivement recommandé de contacter un conseiller Habitat du CDHAT :

Voir affiche ci-contre.

## PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

L'élaboration du PLUi entre dans sa 3ème étape, la phase réglementaire. Il s'agit de traduire sous forme de règles les objectifs et orientations définis dans la loi et dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce sont ces règles qui s'appliqueront directement aux autorisations du droit du sol (permis de construire, déclaration préalable, etc.). C'est l'étape la plus complexe car il s'agit de concilier de nombreux enjeux parfois contradictoires (patrimoine, paysage, environnement, etc.), mais aussi et surtout car les choix politiques, réalisés dans une visée d'intérêt général, ont un impact direct sur la propriété privée des personnes, et notamment le prix des terrains.

Cette phase réglementaire comprend plusieurs étapes qui aboutiront à des documents opposables :

- Le règlement graphique ou zonage : quelles parcelles seront inscrites en zone U (urbaine), AU (à urbaniser), A (agricole) ou N (naturelle) ? Lesquelles seront réservées pour accueillir des projets spécifiques (équipements, etc.) ? Ces classements impliquent des droits à construire différents.

- Les orientations d'aménagements et de programmation (OAP) : ce sont des projets où les élus définiront les grands principes d'aménagement, soit à l'échelle d'un secteur (par exemple un centre-bourg, un nouveau quartier, etc.), soit sur une thématique (la ges-

tion des eaux pluviales, la valorisation du bocage, etc.)

- Le règlement écrit : il vient en complément du zonage définir plus précisément où l'on peut construire quoi (destination des constructions), comment le projet prend en compte son environnement (caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères - Exemple : hauteur des constructions, part du terrain à conserver en pleine terre, etc.) et comment le



projet est raccordé aux équipements et réseaux. Retrouvez l'intégralité de la démarche sur :

<http://plui.saint-lo-agglo.fr/>

Note : En raison du PLUi, il sera quasiment impossible de faire construire dorénavant à la campagne...

## Prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

**Cyc'lô**  
Passez au vélo  
avec L'AGGLO

**Prime de 200 euros\***  
pour l'achat d'un  
**VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

à partir du 15 décembre 2020

POUR RETIRER  
VOTRE DOSSIER  
saint-lo-agglo.fr

J'ai choisi  
ma mobilité  
avec l'Agglo

**POUR DES TRANSPORTS  
PLUS DOUX**

\*Un montant de 200 € maximum par dossier dans la limite de 20 % du prix d'achat du vélo à assistance électrique (VAE). Les ménages dont le revenu fiscal de référence à part est inférieur ou égal à 13 489 € peuvent, bénéficier, sur dossier, d'une prime supplémentaire de l'État équivalente au montant de la prime locale (200 € maximum).

saint-lo-agglo.fr

Avec la crise sanitaire, l'engouement pour la pratique du vélo s'est renforcé. Saint-Lô Agglo souhaite encourager les alternatives à la voiture individuelle en proposant une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf. La prime est fixée à 20% du prix d'achat du vélo dans la limite de 200€. Un budget annuel de 10 000 € est consacré à cette prime. Les demandes seront étudiées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite de l'enveloppe annuelle.

La mise en place de cette prime est une condition obligatoire pour permettre à certains ménages (dont le revenu est  $\leq$  à 13 489 €) de bénéficier en plus de la prime de l'État d'un montant de 200 €.

Les modalités de la prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique sont :

- Résider sur le territoire de Saint-Lô Agglo
- 1 prime / personne physique majeure
- Achat d'un vélo neuf chez un vendeur du territoire (facture à partir du 15/12/20)

Dossier à remplir sur :

<https://formulaire.mesdemarches.saint-lo-agglo.fr/mobilite/prime-a-l-achat-de-velo-a-assistance-electrique/>

## Collecte et valorisation des déchets

### Importants changements en 2022 !

Saint-Lô Agglo exerce aujourd'hui la compétence du ramassage des ordures ménagères. Ce ramassage est aujourd'hui organisé en quatorze modalités différentes sur l'ensemble des 61 communes rendant le service aux habitants peu lisible, et peu homogène. L'Agglo a donc conduit une réflexion pour que le service et le prix soient homogènes pour les habitants du territoire.

Cette réflexion a été guidée par les objectifs suivants :

- Respect de l'environnement et de la réglementation,
- Équité de traitement entre les usagers,
- Maîtrise des coûts

Concernant le nouveau schéma de collecte, en 2022, notre façon de trier les déchets va complètement changer. Les pots de yaourts, barquettes de beurre, emballages de jambon et bien d'autres encore seront triés avec les emballages, et les papiers ne seront plus séparés. Les changements à venir en 2022 seront donc les suivants pour les déchets résiduels (ceux qui ne peuvent être recyclés) :

-Chaque foyer sera doté d'un bac individuel dont la contenance sera adapté à la taille du ménage.

-Collecte 1 fois par semaine sur les zones de + de 2000 habitants (Saint-Lô, Agneaux, Torigny-sur-Vire, Mariigny). Les campagnes ne sont pas concernées.

-Collecte 1 semaine sur 2 sur le reste du territoire.

-Fréquences supplémentaires possibles pour les professionnels moyennant le paiement d'une redevance complémentaire.

À noter : il sera possible de présenter sa poubelle moins souvent, dans ce cas le tarif sera moins élevé.

Pour les déchets à recycler (emballages et papiers) : le ramassage se fera pour tous les foyers en porte-à-porte une semaine sur deux.

Concernant le prix du service : le principe retenu est de facturer ce que chacun produit comme déchets. Il a été acté de passer en « redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative » (REOMi) après harmonisation complète du schéma de collecte. Le principe de la tarification incitative est de responsabiliser chaque usager du service sur sa production

de déchets. Cette redevance remplacera la taxe d'enlèvement actuellement en place sur la majeure partie du territoire.

Le tarif sera composé de 2 parties :

1. Une part fixe : elle comprend le prix du ramassage de vos déchets, le traitement et l'élimination, ainsi que le fonctionnement des déchetteries. Cette part fixe intègre donc pour cela la contribution de Saint-Lô Agglo au Point Fort Environnement
2. Une part variable : si vous produisez moins de déchets résiduels (non recyclables) alors vous présenterez moins souvent votre poubelle au ramassage et donc vous paierez moins.

Il s'agira d'instaurer une facturation par comptabilisation du nombre de levées de bacs d'ordures ménagères résiduelles.

Cette nouvelle organisation est programmée pour le 1er janvier 2022.

**Note :** En regard de cette décision de St Lô agglo, vous aurez compris que le tarif d'enlèvement des poubelles va être lissé pour tous les habitants de l'agglo en 2022. Cela se concrétisera certainement, malheureusement, par une augmentation de la taxe des ordures l'année prochaine à Lamberville.

## Evs "passerelles"

L'association des p'tits Lutins de St Jean des Baisants, s'ouvre à de nouvelles activités. Ils ont créé pour cela un EVS (Espace de Vie Sociale) qu'ils ont appelé "passerelles" pour faire le lien entre les générations.

Pour toucher un large public, des plus jeunes aux plus anciens, ils proposent de nombreuses activités ouvertes à tous, même hors commune.

Nous pensons que certains d'entre-vous seront intéressés, aussi, nous mettons ci-dessous la plaquette des activités proposées pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

La participation aux ateliers nécessite l'adhésion à l'association (12 € par famille et par an). Pour certains ateliers, notamment ceux avec intervenant, une participation financière est demandée en sus.

### Zoom sur le programme des ateliers

Inscription obligatoire

#### Partage de compétences et de savoir-faire intergénérationnel

##### Couture

Mercredi à partir de 20h  
13 janvier, 10 février, 17 mars  
Venir avec son matériel



##### « Tricot-thé »

Pour tricoter dans une ambiance conviviale.



Samedi après-midi à partir de 14h30  
30 janvier, 13 mars à la médiathèque de St Jean d'Elle.

##### Initiation et découverte de l'outil informatique

Samedi 6 février, 10h-11h30 :  
découverte de l'ordinateur  
Venir avec son ordinateur



##### Espace jeux et ludothèque

Ouvert au public le mercredi de 14h à 18h

Accueil spécifique 0-3 ans : tous les mardis de 9h30 à 11h30 (accompagné d'un adulte référent, parents, grands-parents, assistants maternels...)

Prêt de jeux de société, location de jeux en bois et de structures gonflables.

##### Soirée jeux

Vendredi 29 janvier et 26 mars  
à partir de 19h30



#### Ateliers parents-enfants

##### Création d'une mangeoire et d'un nichoir à oiseaux (5 € la séance)

Dates au choix :  
Samedi 23 janvier : 10h - 11h30  
Mercredi 3 février : 15h - 16h30  
Samedi 27 mars : 10h - 11h30



Intervenant : John, association Les Goélands

##### Yoga ludique en duo (20 € la séance)

Samedi 30 janvier : 10h30 - 11h30  
Samedi 13 février : 10h30 - 11h30  
Samedi 20 mars : 10h30 - 11h30

Intervenante : Élise Fontaine, association Les Petits Colibris

#### Ateliers culinaires

2 ateliers pendant les vacances d'hiver



#### En fonction des compétences des bénévoles !

Contactez-nous si vous souhaitez partager une de vos compétences : un bricolage, une recette de cuisine, une lecture animée, un atelier photo, etc.

**Nous avons besoin de vous !**

#### Activités artistiques

##### Découverte et initiation guitare, batterie, piano (55 € le cycle)

+7 ans : le mardi de 18h à 18h45  
Cycles de 9 séances par trimestre

Animé par Mathéo et Nicolas au centre de loisirs

##### Éveil musical (55 € le cycle)

Le mercredi matin

- 3-4 ans : 10h15 - 11h
- 5-6 ans : 11h15 - 12h

Intervenante : Marie Lechevalier



#### Activités détente et bien-être

##### Éveil corporel et yoga ludique

- 4-7 ans : mardi 17h-18h
- + 7 ans : lundi 17h-18h

À partir du 11 janvier

Forfait pour les 6 séances : 50 €

##### Massage-bébé bien-être parent-enfant

Renseignements à l'accueil

15 € la séance

Intervenante : Élise Fontaine, association Les Petits Colibris



# Accès à internet

Plusieurs solutions existent pour se connecter à internet dans notre commune. Nous listons ci dessous leurs avantages et leurs inconvénients.

Cette liste est évolutive, dans tous les cas, nous pouvons vous aiguiller personnellement sur la meilleure solution, et répondre à vos interrogations en vous adressant à la mairie.

Solution	Avantages	Inconvénients
1-Fibre optique (pas encore disponible à Lamberville)	-Débit très rapide -Volume illimité	-
2-ADSL	-Débit rapide -Volume illimité -Possibilité téléphone ligne fixe	-
3-4G/5G	-Débit rapide	-Pas de ligne fixe -Volume limité
4-MiMo		-Pas de ligne téléphone fixe -Volume limité -Forfait + cher
5-Internet par satellite		-Le débit peut-être ralenti en fonction du temps (pluie / brouillard) -Pas de ligne téléphone fixe -Volume limité -Forfait + cher

Quelques explications complémentaires qui peuvent vous être utiles dans votre choix :

-le débit se compte en **Mb/s**. Plus le débit est important, plus les pages seront rapides à afficher, et les vidéos fluides. attention : si le débit est en Kb/s, c'est extrêmement faible. En effet, il faut 1024 Kb/s pour faire 1**Mb/s**.

-Le volume c'est la quantité de donnée que vous consultez sur internet. Les vidéos consomment bien plus de données qu'un affichage d'une page texte par exemple. Si le volume est limité, vous devez choisir un forfait en fonction de votre besoin. Plus de volume = forfait mensuel plus cher évidemment.

-La 4G c'est internet par le réseau de téléphonie mobile. Le débit est rapide. La 5G est en cours de déploiement en France, le débit sera bien plus rapide, mais il faut attendre encore

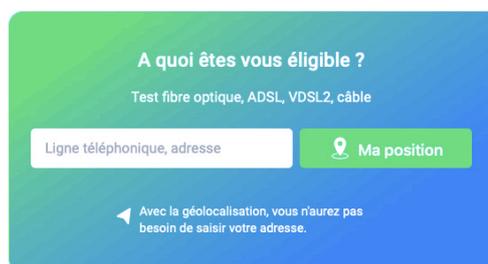
-MiMo c'est la technologie "radio". Elle nécessite une antenne spéciale, pointée sur un relais (en l'occurrence le clocher de Biéville nous concernant).

-Internet par satellite nécessite l'installation d'une parabole, avec un accès dégagé vers le sud.

## Testez votre éligibilité aux différentes solutions :

De n'importe où, vous pouvez tester votre éligibilité aux différentes solutions sur [www.degrouptest.com](http://www.degrouptest.com)

### Test d'éligibilité internet



En vous rendant sur ce site, il vous suffit de taper votre adresse postale et vous aurez les offres auxquelles vous êtes éligible.

Ci-contre exemple de résultat pour la mairie. Nous avons choisi un forfait 4G chez Bouygues Telecom en regard du débit, et du prix des forfaits.

 <p><b>4G BOX</b> 220 Mb/s</p> <p>A partir de 32,99 €</p> <p>Voir les offres</p>	 <p><b>ADSL, 4G BOX</b> Entre 2 Mb/s et 260 Mb/s</p> <p>A partir de 20 €</p> <p>Voir les offres</p>	 <p><b>ADSL</b> 512 Kb/s</p> <p>A partir de 14,99 €</p> <p>Voir les offres</p>
 <p><b>ADSL, 4G BOX</b> Entre 512 Kb/s et 300 Mb/s</p> <p>1 mois offert</p> <p>Voir les offres</p>	 <p><b>SATELLITE</b> 22 Mb/s</p> <p>A partir de 29,9 €</p> <p>Voir les offres</p>	 <p><b>4G BOX</b> 100 Mb/s</p> <p>A partir de 29,99 €</p> <p>Voir les offres</p>

Pour la technologie MiMo, toute la commune est éligible, la seule condition est d'avoir un point haut (cheminée par exemple) avec une vue dégagée sur le clocher de Biéville, pour y installer l'antenne.

Vous pouvez tester les offres sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com) avec la solution "Radio Mistral".

NOS OFFRES INTERNET MOBILE TÉLÉPHONE FIXE TÉLÉVISION PRESSE COMMENT ÇA MARCHE ? Testez votre éligibilité

DÉCOUVREZ NOS OFFRES **INTERNET RADIO MISTRAL**

<p><b>VITAL+</b> <b>29€<sup>90</sup></b> /mois</p> <p>pendant 6 mois puis 39€90/mois NordnetBox Wi-Fi incluse</p>	<p><b>IDÉAL+</b> <b>39€<sup>90</sup></b> /mois</p> <p>pendant 6 mois puis 44€90/mois NordnetBox Wi-Fi incluse</p> <p>Bon Plan</p>	<p><b>EXTRA+</b> <b>44€<sup>90</sup></b> /mois</p> <p>pendant 6 mois puis 49€90/mois NordnetBox Wi-Fi incluse</p>	<p><b>ULTRA+</b> <b>49€<sup>90</sup></b> /mois</p> <p>pendant 6 mois puis 59€90/mois NordnetBox Wi-Fi incluse</p>
---	---	---	---

**PROBLÈMES D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUES**



**Lumière qui vacille ?  
Coupures électriques fréquentes ?**

Des travaux sur le réseau électrique sont peut-être nécessaires. N'hésitez pas à signaler tout dysfonctionnement auprès de **votre mairie** ou du SDEM50 [www.sdem50.fr/vous-etes-un-usager](http://www.sdem50.fr/vous-etes-un-usager).



Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est la principale collectivité locale garante de la distribution de l'électricité dans la Manche.  
11 rue Dame Denise à SAINT-LÔ • 02 33 77 18 95 • [sdem@sdem50.fr](mailto:sdem@sdem50.fr) • [www.sdem50.fr](http://www.sdem50.fr)

## LE PERSONNEL COMMUNAL :

- Sophie MARIE

Sophie est secrétaire à Lamberville depuis janvier 2016.

Elle est responsable du budget et s'occupe principalement de tout ce qui touche ce secteur (factures, paiements, documents avec la perception).

- Stéphanie PALIER

Secrétaire de mairie à Lamberville depuis janvier 2018, elle occupe ce même poste à Torigni et Beuvrigny.

Stéphanie s'occupe de la gestion courante (état civil, urbanisme, cimetière, permis de construire, etc)

Elle est présente à la mairie le vendredi pour l'accueil du public.



*Stéphanie vous accueille  
le vendredi de 13h à 16h30*



- Laurence BIARD

Depuis Février 2013, Laurence est en charge du ménage de la salle communale.

C'est elle qui, toutes les semaines, garde les locaux propres et agréables.

## LE COLIS DE LA MAIRIE :

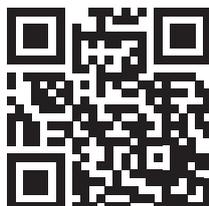


Nous ne pouvons malheureusement pas organiser de rassemblement cette année, pour les voeux du maire et la galette des rois.

L'ensemble du conseil municipal a donc choisi d'offrir, pour chaque famille, un colis "sucré" en distribuant ce journal.

## LE SAVEZ-VOUS :

Il existe une autre commune de Lamberville dans le département de la Seine-Maritime. Avec à peine 200 habitants, la population est quasi similaire à notre commune.



**MAIRIE de LAMBERVILLE**

5, la Mairie

50160 LAMBERVILLE

02-33-56-56-47

[mairielamberville@gmail.com](mailto:mairielamberville@gmail.com)

[www.lamberville.fr](http://www.lamberville.fr)

Ouverture au public : le vendredi de 13h à 16h30

Permanence du maire : le mercredi de 19h à 20h